

# Compte rendu de la séance du jeudi 21 mars 2024

Secrétaire(s) de la séance: Viviane BOURDIOL

## Ordre du jour:

- Désignation d'un secrétaire
- Approbation du compte rendu du 01/02/2024
- Préparation budget 2024 et compte administratif 2023
- DETR 2024 - délibération plan financement
- Subventions aux associations hors commune
- Questions diverses

## Délibérations du conseil:

### vote 4 taxes - 2024 ( DE 2024 010)

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder au vote des taux d'imposition pour l'année 2024. Pour cela, il donne lecture de l'état des notifications de ces taux et des bases d'imposition.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 7 voix pour et 2 voix contre d'appliquer une augmentation de ces taux pour 2024 de 0.1%

Les taux votés sont donc les suivants :

- |  |          |
|--|----------|
| • Foncier bâti                               | 36.77 %  |
| • Foncier non bâti                           | 158.05 % |
| • Taxe habitation sur résidences secondaires | 6.69 %   |

*Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,*

### CG Assainissement ( DE 2024 011)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Sébastien MAILLOT, Maire

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

### **CG - eau 2023 ( DE 2024 012)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Sébastien MAILLOT, Maire

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

### **CG mairie 2023 ( DE 2024 013)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Sébastien MAILLOT, Maire

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

### **CA eau 2023 ( DE 2024 014)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Maurice LAMOUREUX, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. Sébastien MAILLOT après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Dépenses ou Déficit investissement	Recettes ou Excédent investissement	Dépenses ou Déficit fonctionnement	Recettes ou Excédent fonctionnement	Dépenses ou Déficit ensemble	Recettes ou Excédent ensemble
Résultats reportés		81 031.47		15 073.55		96 105.02
Opérations exercice	9 282.15	10 617.29	28 861.26	34 711.52	38 143.41	45 328.81
Total	9 282.15	91.648.76	28 861.26	49 785.07	38 143.41	141 433.83
Résultat se clôture		82 366.61		20 923.81		103 290.42

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Objet: CA Assainissement 2023 - DE 2024 015**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Maurice LAMOUREUX, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Sébastien MAILLOT après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		46 983.48		- 4 612.73		42 370.75
Opérations exercice	16 838	15 518	28 099.65	37 721.85	44 937.65	53 239.85
Total	16 838	62 501.48	28 099.65	33 103.12	44 937.65	95 610.60
Résultat de clôture		45 663.48		5 009.47		50 672.95
Restes à réaliser						
Total cumulé		45 663.48		5 009.47		50 672.95
Résultat définitif		45663.48		5 009.47		50 672.95

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Objet: CA commune 2023 - DE 2024 016**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Maurice LAMOUREUX, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Sébastien MAILLOT après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	33 067.43			52 465.20	- 33 067.43	52 465.20
Opérations exercice	51 965.66	74 517.03	165 597.48	189 716.48	217 563.14	264 233.51
Total	85 033.09	74517.03	165 597.48	242 181.68	184495.71	316 698.71
Résultat de clôture	- 10 516.06			76 584.20		66 068.14
Restes à réaliser	9 840.84	23 655.69				13 814.85
Total cumulé	675.82	23 655.69		76 584.20		79 882.99
Résultat définitif	675.82	23655.69		76584.20		79 882.99

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Délibération DETR - chemin doux**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que nous devons procéder à la création au niveau du nouveau lotissement de voies piétonne, cyclable, afin de permettre une desserte de ce lotissement du haut du Bourg vers le Centre Bourg et l'arrêt de bus scolaire (d'une longueur de 500m) sans utiliser la voiture de manière à sécuriser la voie avec un éclairage public économique à Led qui est étend de 23h à 6h le matin. Il informe le conseil municipal que nous avons reçu récemment les devis pour la fibre et orange et qu'il y a lieu de reprendre une délibération avec les bons chiffres

L'estimation du projet est de 62 521 € H.T soit 75 025.20 € TTC

Monsieur le Maire propose de solliciter les subventions auprès de DETR et des amendes de polices. Le financement serait le suivant :

Autofinancement – Emprunt et TVA	24 238.65 €
DETR	18 756.30 €
Amende de police	15 630.25 €
TE (territoire energie 50% de 32500€)	16 400.00 €

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire pour la création au niveau du nouveau lotissement de voies piétonne, cyclable, afin de permettre une desserte de ce lotissement du haut du Bourg vers le Centre Bourg et l'arrêt de bus scolaire (d'une longueur de 500m) sans utiliser la voiture de manière à sécuriser la voie avec un éclairage publique économique à Led qui est étend de 23h à 6h le matin, et de signer toutes pièces comptables et administratives relatives à cette opération.

### **Subventions aux associations hors commune**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que nous avons reçus des demandes de subventions , soit :

- Secours populaire - Amicale des donneurs de sang - rugby de saint céré.

il informe que sur ces 3 demandes seul 2 demandes sont complètes , il propose de redonner le même montant de l'année dernière aux associations dont les dossiers sont complet, soit Secours populaire 50€ et l' Amicale des donneurs de sang 100€

le conseil après en avoir délibéré accepte de verser une subvention aux associations dont les dossiers sont complets.

### **Questions diverses :**

Maison ROUGIE : Monsieur le Maire informe le conseil que nous avons reçu pour information le devis de sécurisation de la grange de la maison ROUGIE, celui-ci s'élève à 12 600€.

Chemin du Roubidou : les panneaux ont été posés et beaucoup de personnes y passe malgré tout, bernard à mis un piquet en bois et celui-ci a été arraché et jeté dans le champs. il propose de mettre un panneau avec un poteaux de 2m de haut pour que les gens le voie d'avantage et rajouter un panneau au bas du chemin.

Monsieur le Maire donne lecture de l'étude du département pour la sécurisation du croisement, il s'est rapproché de la commune de saint Jean Lespinasse qui doit également en discuter au prochain conseil municipal, une réponse commune sera faite entre Saint Médard de Presque et Saint Jean Lespinasse.

Frais de fonctionnement école : Le Maire informe le conseil municipal que nous sommes en mesure de demander le détail des frais de fonctionnement de chaque école (Gramat, Leyme, Saint Laurent, Saint Céré), si nous voulons nous aligner avec Saint Céré pour les

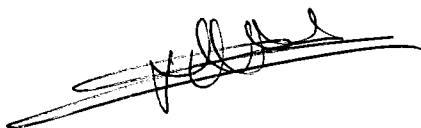
frais des autres écoles, nous devons faire un courrier très motivé en demandant à la baisse le prix des frais de fonctionnement ce qui n'est pas certain d'être accepté.  
Il informe également qu'il a contacté le sénateur car notre DGF a baissé de 300€

Elections Européennes : Monsieur le Maire rappelle les règles pour les propagandes et l'affichage des listes.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a fait des demandes de devis pour mettre une vanne au niveau de l'arrivée de chaque appartement, il informe également qu'il a fait une demande de devis pour changer certains anciens compteurs .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

La secrétaire de séance  
Viviane BOURDIOL



Le Maire  
Sébastien MAILLOT

